BTS Etude et réalisation d'agencement

Le nouveau BTS « Etude et Réalisation d'Agencement » remplace l'actuel BTS « Agencement de l'Environnement Architectural ». Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités d'étude et de réalisation d'agencements sur mesure, dans les domaines de l'agencement commercial (boutiques, hôtels, brasseries ...) y compris les devantures, de l'agencement d'habitat individuel et collectif (cuisine, salle de bain, dressing, pièce de vie ...) et de l'agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement).

L'agenceur traduit techniquement le concept architectural défini par l'architecte d'intérieur. Ses activités s'étendent de l'étude technique jusqu'à la réception des ouvrages. Il intervient sur des projets tous corps d'état et multi-matériaux.

En ingénierie du second œuvre bâtiment, l'agenceur est l'interface entre la création et la réalisation. L'agenceur étudie et réalise des agencements à construire ou à rénover. Il doit savoir chiffrer l'affaire et établir les plans qui permettront la fabrication et la mise en œuvre d'un agencement (du relevé de mesures, aux plans d'exécution en passant par le planning et la coordination du chantier). Il traduit techniquement le concept architectural défini par un designer ou un architecte. Ses activités s'étendent de l'étude technique jusqu'à la réception des ouvrages.

Il intervient sur des projets tous corps d'état et multi-matériaux à haute valeur ajoutée, technique et économique, à organisation complexe (délais contraints, site occupé...) et à l'international.

Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier, en relation avec l'atelier, avec un niveau de spécialisation et d'autonomie variable suivant les tâches à effectuer.

Il peut exercer des activités concernant :

- la participation à la réponse d'appels d'offres;
- l'étude technique du projet d'agencement;
- la préparation des données pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier;
- le contrôle de la mise en œuvre du projet d'agencement;
- la préparation et la conduite de chantier;
- la clôture de l'affaire

Débouchés

Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur E.R.A. s'insère dans des entreprises de types TPE, PME comme les cabinets d'architecture et cabinets de design, les entreprises d'agencement, les entreprises de menuiseries d'agencement. Il exerce également son activité au sein de services travaux intégrés aux grandes entreprises et aux administrations.

Métiers accessibles :

- agenceur/euse de cuisines et salles de bains

Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC STI2D
- BAC STD2A
- BAC PRO Agencement de l'espace architectural
- BAC PRO Technicien menuisier agenceur

Programme

Matières	1 ère année*	2ème année*
Culture générale et expression	**3**	**3**
Langue vivante étrangère I	**2**	**2**
Mathématiques	**3**	**3**
Sciences Physiques – Chimie	**2**	**2**
Enseignements de spécialité		
Culture design et architecture	**3**	**3**
Etude de projet	**14**	**14**
Préparation et mise en œuvre de la réalisation	**3**	**3**
Accompagnement personnalisé	**2**	**2**
Langue vivante étrangère II (facultatif)	**2**	**2**

horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 – Culture générale et expression	3
E2 – Langue vivante étrangère I	3
E3 – Mathématiques – Physique-Chimie	
Sous épreuve : Mathématiques	2
Sous épreuve : Physique-Chimie	2
E4 – Traduction technique du projet architectural	4
E5 – Conception d'agencement	6
E6 – Réalisation d'agencement	
Sous épreuve organisation et préparation de la réalisation	3
Sous épreuve : suivi de la réalisation	2
Epreuve facultative : langue vivante 2	-
Engagement étudiant (1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E62 Suivi de la réalisation

Descriptif des matières

En plus des enseignements généraux (français, langue vivante étrangère, mathématiques, économie), la formation comporte des enseignements professionnels :

- Sciences physiques :
Optique (lumière, photométrie, éclairage), électricité et électronique, acoustique (nature du son, détection des sons, oreille et audition, notions d'acoustique architecturale), thermodynamique (température et chaleur, dilatations, conduction thermique), physico-chimie des matériaux (phénomène de corrosion et protection des matériaux).

- Arts, civilisation et techniques de l'habitat
Architecture : site, plan, espace ; matériaux et techniques ; types d'habitat ; problématique fonctionnelle (espace, circulation lumière, matériaux, revêtement muraux et sols), décor ; fonction sociale.
Mobilier : styles, matériaux et techniques, conditions de fabrication (économie et société).

- Arts appliqués
Expression plastique : élaboration de plans d'architecture. Croquis, dessins et volumes. Conventions de représentation : plan, élévation, coupe, perspective. Approche théorique de la couleur et de la lumière : études des contrastes, de la décomposition de la lumière, des effets visuels, effets psychologiques des couleurs. Relation entre l'organisation plastique d'un espace et son organisation fonctionnelle
Architecture intérieure : réalisation d'agencements intérieurs d'espaces individuels ou collectifs en fonction d'une demande client. Elaboration de projets en tenant compte de la réglementation et des normes. Les différents types d'habitat. Ce cours est en relation étroite avec le bureau d'études.
Architecture : éléments d'architecture, techniques et matériaux ; incidence sur l'architecture intérieure.

- Mécanique industrielle :
Mécanique des structures (cinématique, résistance des matériaux, dynamique).

- Bureau d'études
Conception : architecture de la construction, élaboration de dossier administratif, étude des systèmes constructifs.
Gestion de fabrication et préparation de pose : organisation de dossiers de plans, élaboration des descriptifs.
Planification et gestion de chantier : contacts avec les fournisseurs et sous-traitants, plan d'intervention des corps de métiers, permis de construire, coordination et suivi de chantier, service après-vente.

- Technologie
Technologie des matériaux : propriétés physiques et chimiques, comportement (produits verriers, métaux, roches, carrelages, plastiques, peinture) ; pathologies ; précautions d'utilisations ; traitements spécifiques.
Technologie des ouvrages : fixations murales, escaliers, réglementations de voirie, d'hygiène et de police ; sécurité contre l'incendie ; électricité et éclairage ; isolation thermique ; chauffage ; isolation phonique et correction acoustique ; ergonomie pour personne à mobilité réduite.

Stage

Un stage de 6 semaines minimum doit être effectué à la fin de la 1ere année. Les étudiants doivent préparer un rapport de stage.
Durant la deuxième année de formation l'étudiant doit suivre un stage permettant de réaliser un projet technique en milieu professionnel.

Poursuite d'études

- Licence pro bâtiment et construction spécialité chargé d'affaire en agencement – Lycée ESAA Ecole Boulle Paris (75) – IUT Marne La Vallée (77).
- DSAA Architecture intérieure et création de modèles - Lycée ESAA Ecole Boulle Paris (75)
- DSAA Créateur concepteur option architecture intérieure et environnement – Lycée Diderot Marseille (13) – Lycée Marie Curie Marseille (13) – Lycée La Martinière Lyon (69) – Lycée Livet Nantes (44) – Lycée Bréquigny Rennes (35).
- Licence Pro « Economie de l'agencement » au lycée François Mansart (Saint-Maur-des-Fossés) et l'université de Marne la vallée.

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables, consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

Aveyron (12)
Lycée Charles Carnus - Rodez (Privé sous contrat) ***I***
Haute-Garonne (31)
Lycée professionnel de l'Ameublement - Revel (Public) ***I A***

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*
Internat/ Hébergement possible

Pour en savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/
les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +).

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).